

DOCUMENT élaboré par le SNUipp-FSU11	DATE :	CONSTAT	
pages du protocole sanitaire du 3/04/20	<b>PROTOCOLE SANITAIRE GUIDE RELATIF A LA REOUVERTURE ET AU FONCTIONNEMENT DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES</b>		OUI      NON

p 5	<b>Maintien de la distanciation sociale (respect d'une distance de 1m entre les personnes dans tous les contextes)</b>		
p 24	à l'arrivée dans l'école		
p 24	aux abords de l'école		
p 39	pendant les récréations		
p 32	dans la circulation au sein de l'école (couloirs, préaux)		
p 35	pendant la restauration scolaire		
p 28-29	en classe		
p 20	dans les sanitaires		
p 6	<b>Utilisation des SANITAIRES</b>		
p 25	Lavage des mains avant entrée en classe		
p 40	Lavage des mains avant et après la récréation		
p 35	Lavage des mains avant et après le repas		
p 20	Lavage des mains avant et après le passage aux toilettes		
p 6	Lavage des mains après avoir toussé, s'être mouché, avoir éternué		
p 6	Lavage des mains avant de partir de l'école		
p 20	Présence de savon liquide et réapprovisionnement		
p 20	Présence de papier toilettes et réapprovisionnement		
p 20	Présence de serviettes en papier jetables et veiller à son réapprovisionnement (pas de torchon ou serviette en tissu)		
p 20	Aération des sanitaires le matin avant arrivée des élèves, pendant les récréation, pendant le déjeuner, après la classe- 10 min minimum à chaque fois		
p 20	Possibilité qu'un adulte puisse superviser le lavage des mains		
	<b>Port du masque obligatoire dans les situations où les règles de distanciation ne peuvent être respectées</b>		
p 7	2 masques par jour / enseignant - fournis par l'Education Nationale		
p 7	masques pour ATSEM, agents d'entretien, personnels cantine, garderie - fournis par les collectivités territoriales		
p 7	2 masques par jour / AESH- fournis par l'Education Nationale		
p 7	masques pour élèves élémentaires (facultatifs) - si les élèves le souhaitent ou si avis du médecin référent- fournis par l'Education		
p 7	<b>Limitation du brassage des élèves</b>		
	Groupe d'élèves stables (groupes de mêmes élèves)		
p 8	Limitier le croisement des élèves entre élèves de différentes classes ou de différents niveaux		
p 8	Arrivée et départ de l'école différés dans le temps selon les groupes		
p 8	Déplacements intercourrs hors temps de classe limités		

p 8	<b>Nettoyage des locaux</b>		
p 14	<b>avant le 11 mai</b>		
p 14	<b>Nettoyage avant ouverture des locaux non utilisés depuis 5 jours - (nettoyage habituel)</b>		
p 14	nettoyage des systèmes d'aération et climatisation		
p 14	canalisations d'eau chaude et au froide purgées		
p 14	réservoirs d'eau naturelle (eau de pluie) vidés et asséchés		
p 14	<b>Nettoyage et désinfection avant ouverture des locaux utilisés même partiellement depuis moins de 5 jours (nettoyage approfondi)</b>		
	<b>à partir du 11 mai</b>		
p 15	Nettoyage et désinfection des sols <b>au minimum 1 fois par jour</b>		
p 16	Nettoyage et/ou désinfection <b>plusieurs fois par jour :</b>		
p 16	- des sanitaires (lavabos, toilettes, robinets, chasse d'eau, interrupteurs		
p 16	- points de contact (poignées de porte et rampes d'escaliers, interrupteurs ...)		
p 16	- matériel pédagogique et objets manipulés par les élèves		
p 16 - p 35	- tables, chaises, matériel si des groupes d'élèves se succèdent dans la même pièce ( <b>y compris temps du déjeuner/cantine</b> )		
p 15	Nettoyage-désinfection en dehors de la présence des élèves		
p 16 -17-39-43-47 - 49	Mise à disposition de lingettes désinfectantes		
p 16	Poubelles vidées <b>tous les jours</b>		
p 16	Nettoyage des poubelles <b>tous les jours</b>		
p 17	Changer le linge ou draps dès que souillés (en maternelle)		
p 8 -9	<b>Formation, information et communication des personnels, des parents,</b>		
p 9	Formation aux gestes barrières, règles de distanciation et port du masque en appui avec le personnel médical de l'EN		
p 9	Information des parents		
p 9	Information des élèves		
	<b>Accueil des élèves</b>		
p 24	Possibilité de filtrer les arrivées et flux de personnes (proscrire l'entrée dans l'établissement à toute personne externe à l'école		
p 24	Mise à disposition de gel hydroalcoolique pour enseignant accueillant		
p 24	Sens prioritaire de passage ou entrée /sortie distinctes		
p 24	Balisage pour maintenir la distanciation sociale (rubalise, marquage au sol, barrières..)		
p 24	Signalétique simple et facile à comprendre		
p 24	Maintenir les portes ouvertes pour limiter les points de contact		
p 6	Limiter le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école au strict nécessaire.		
p 44	MATERNELLE : Autonomie des enfants dans le rangement de ses objets personnels transitionnel (doudous,..)		
	<b>Salle de classe / activités de classe</b>		
p 10	Respect de 4m2 par élève (exceptés ceux contre un mur ou un meuble)		
p 28	Pas de tables en face à face		

p 28 -p 44	Le mobilier ou matériel non utilisable neutralisés ( proscrire tout matériel manipulable à plusieurs ( ex : "coins" en maternelle)		
p 28	Possibilité de limiter les déplacements		
p 28	Port du masque par les personnels si les règles de distanciation ne sont pas possibles - (port du masque obligatoire en maternelle)		
p 28	Aération des locaux le matin avant arrivée des élèves, pendant les récréation, pendant le déjeuner, après la classe - 15min minimum à chaque fois		
p 28	MATERNELLE : Salles de sieste adaptées à la distanciation sociale		
p 29	Pas d'échange d'objets personnels		
p 17	Matériels nécessitant d'être transférés d'un élève à l'autre, doivent être désinfectés <b>à l'aide de lingettes</b>		
p 43	Adapter le fonctionnement des bibliothèques collectives (prévoir des modalités de désinfection adaptées)		
p 8	<b>Récréations</b>		
p 39	Temps de récréation échelonnés		
p 39	Respect de la distanciation sociale entre élèves		
p 39	Port du masque par les adultes		
p 39	Proscrire jeux de contact, ballons, jeux extérieurs, structures collectives, jeux collectifs (ou assurer une désinfection après chaque utilisation)		
p 39	Mise à disposition d'une salle autre, que la classe, en cas de conditions climatiques défavorables à une récréation extérieure		
	<b>Activités physiques</b>		
p 43	Tenue portée par les élèves sans avoir à se changer et pouvoir être autonome dans le déshabillage/habillage		
p 43	Pas de sports collectifs avec ballons, sports de contact, matériel collectif (ou désinfecté)		
	<b>Personnels et intervenants extérieurs (RASED, enseignants spécialisés, psychologues EN EDA, personnels itinérants, UP2A, EFIV,,,) )</b>		
p 50	Mise à disposition de gel hydroalcoolique pour le personnel extérieur		
p 49	Port de masque		
p 49	Nettoyage de désinfection du matériel utilisé en séance (lingette désinfectante)		
p 49	S'assurer de la transmission des consignes aux intervenants extérieurs		
p 49	Nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves réalisé entre chaque groupe ( lingettes désinfectantes)		
p 49	Aérer les espaces de travail plusieurs fois par jour ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation		
p 50	Les professionnels médico-sociaux ou libéraux intervenant sous convention auprès des élèves doivent impérativement être équipés par leur employeur ou leur cabinet, de masques pour eux et pour les élèves auprès desquels ils interviennent, de gel hydroalcoolique pour se laver les mains et celles de l'élève avant et après intervention et de lingettes désinfectantes pour nettoyer les surfaces partagées, systématiquement en fin de séance.		
p 49	Mettre à disposition du gel hydroalcoolique sur la table, notamment s'il y a échange de documents papier		

p 49	Veiller à la désinfection régulière du matériel collectif (imprimantes, photocopieurs, etc.).		
p 51	Privilégier l'accueil des familles en extérieur ou espace ouvert en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes)		
p 51	Privilégier la communication à distance avec les parents		
<b>Gestion cas covid</b>			
p 52-54	Pièce dédiée à l'isolement		
p 52	Possibilité d'isoler élève malade sous la surveillance d'un adulte		